

MERCREDI 8 AVRIL 2015

Procès-Verbal d'une session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Boileau, tenue dans la salle du Conseil, située au 702, chemin de Boileau, à Boileau, Québec, le mercredi 8 avril 2015 à 20 heures. Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Henri Gariépy

SONT PRÉSENTS :

| | |
|----------------|------------------|
| Pierre Auclair | Marie-Ève Dardel |
| Harold Linton | Yan Montpetit |
| Wayne Conklin | |

EST ABSENTE : Nicole Blondin (pour des raisons motivées)

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

Aucun contribuable n'assiste à la séance.

Le maire soumet à madame et messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par le secrétaire-trésorier à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. L'ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Adoption du procès-verbal du 11 mars 2015 — séance régulière
4. Période de questions.
5. Affaire en cours.
 - 5.1. Pour le remplacement des caméras de surveillance défectueuses.
 - 5.2. Pour payer la préparation d'un plan de propriété pour le 4 614 489 par Murray-Maltais & ass.
 - 5.3. Pour accepter la soumission de Charlebois et Gratton CPA à titre de vérificateur financier de la Municipalité pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2015.
6. Rapports.
 - 6.1. Rapport du Maire des activités pour le mois de mars.
 - 6.2. Rapport de la secrétaire-trésorière adjointe
 - 6.3. Rapports des inspecteurs municipaux
 - 6.3.1. Dépôt des travaux de voirie à faire en avril.
 - 6.3.2. Rapport de voirie du mois de mars.
 - 6.3.3. Rapport de l'inspecteur en bâtiment & environnement du mois de mars.
7. Finances
 - 7.1. Pour adopter les comptes fournisseurs du mois d'avril 2015.
8. Correspondances
9. Affaires nouvelles
 - 9.1. Pour le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à la Corporation des Loisirs de Papineau pour 2015.
 - 9.2. Pour un mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées.
 - 9.3. Pour nommer les personnes attitrées aux fins d'échantillonnages d'eau pour la PROMA.
 - 9.4. Pour mandater le directeur général afin d'effectuer un appel d'offres pour le gravier nécessaire pour 2015.
 - 9.5. Pour nommer la personne désignée comme coordonnateur local des cours d'eau.

9.6. Pour l'achat de roues et d'essieux de remplacement pour les bacs à ordures et de recyclages.

9.7. Pour mandater le directeur général afin de procéder à des invitations auprès de bureau d'architectes pour effectuer un plan d'aménagement global de l'Hôtel-de-Ville et identifiant les priorités de travaux à effectuer.

10. Période de questions

11. Clôture de la séance.

1. OUVERTURE

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 20 h

15-04-061 2. POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

L'ordre du jour, ci-dessus décrit soit adopté tel que présenté

Adoptée à l'unanimité les conseillers.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

15-04-062 3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2015 — SÉANCE RÉGULIÈRE

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal du 11 mars 2015, séance régulière l'ayant reçu au moins sept jours avant la tenue de cette séance;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière du 11 mars 2015 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen présent

5. AFFAIRES EN COURS

15-04-063 5.1. POUR LE REMPLACEMENT DES CAMÉRAS DE SURVEILLANCE DÉFECTUEUSES.

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de remplacer trois caméras de surveillance de l'hôtel de ville;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Ève Dardel

et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil autorise le directeur général à procéder à l'achat de trois caméras de surveillance auprès de Lorex Technologies pour un montant de 430.16 \$ (toutes taxes incluses)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-04-064 **5.2. POUR PAYER LA PRÉPARATION D'UN PLAN DE PROPRIÉTÉ POUR LE LOT 4 614 489 PAR MURRAY-MALTAIS & ASSOCIÉS.**

ATTENDU que dans le cadre du litige civil entre la Municipalité et le propriétaire du lot 4 614 489 il a été nécessaire d'obtenir un plan de propriété effectué par un arpenteur géomètre;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité procède au paiement de 744.46 \$ (toutes taxes incluses) à Murray-Maltais et associés pour les travaux effectués de description de propriété.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-04-065 **5.3. POUR ACCEPTER LA SOUMISSION DE CHARLEBOIS ET GRATTON CPA À TITRE DE VÉRIFICATEUR FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2015.**

ATTENDU que Charlebois et Gratton CPA Inc. présente au Conseil une soumission d'une somme de 8 525 \$ pour être nommés vérificateurs et responsables de la préparation et la vérification de l'audit et du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

Charlebois et Gratton, CPA Inc. soient nommés vérificateurs des livres de la municipalité pour l'exercice financier de 2015 et qu'à ce titre, leur mandat soit le suivant :

1. Vérifier les livres comptables de la Municipalité
2. Assister le directeur général pour le dépôt du rapport financier auprès du M.A.M.O.T.
3. Effectuer l'audit intérimaire et de fin d'année.
4. Présenter au Conseil de la Municipalité le rapport financier de fin d'année.

5. Faire tout ce qui est nécessaire pour mener à bien le présent mandat

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

6. RAPPORTS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire dépose et fait la lecture de son rapport des activités du mois de mars 2015.

6.2 RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Au mois de mars 2015, des dépôts ont été effectués pour un montant de 152 102.92 \$ et nous avons des chèques postdatés pour 2015 d'une valeur de 46 615.34 \$

6.3 RAPPORT DES TRAVAUX DE VOIRIE

6.3.1 DÉPÔT DES TRAVAUX À FAIRE EN AVRIL 2015

M Mathieu Dessureault dépose une liste des travaux de voirie pour le mois d'avril 2015, lequel sera classé aux archives # 102-102-02.

6.3.2 RAPPORT DE VOIRIE DU MOIS DE MARS 2015

M Mathieu Dessureault dépose un rapport des travaux de voirie effectué pour le mois de mars 2015, lequel sera classé aux archives # 102-102-03

6.4 RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL RESPONSABLE DES BÂTIMENTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

M Mathieu Dessureault dépose un rapport de l'officier municipal responsable des bâtiments et de l'environnement, pour le mois de mars 2015, lequel sera classé aux archives # 102-102-04.

7. FINANCES

15-04-066 7.1. POUR ADOPTER LES COMPTES FOURNISSEURS DU MOIS DE MARS 2015

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

Les comptes à payer du mois de mars 2015 d'une somme de 87 371.60 \$ soient payés, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à débiter les affectations budgétaires concernées du budget 2015.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

8. CORRESPONDANCE

Monsieur le maire Henri Gariépy fait état des correspondances reçues au cours du mois.

9. AFFAIRES NOUVELLES

15-04-067

9.1. POUR LE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ À LA CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU POUR 2015.

ATTENDU que l'adhésion annuelle à la Corporation des Loisirs de Papineau venait à échéance avec le passage à l'an 2015.

ATTENDU que telle adhésion permet à la Municipalité de bénéficier de services de loisirs, mais aussi d'équipements auxquels elle n'aurait accès autrement;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité fasse parvenir un chèque de 60\$ à la Corporation des Loisirs de Papineau pour son adhésion pour 2015.

ET QUE :

Le mandat de madame la conseillère Marie-Ève Dardel soit renouvelé comme personne responsable du dossier sport et loisir pour la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-04-068

9.2. POUR UN MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES.

ATTENDU que la Municipalité de Boileau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

Le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE :

La Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2015-2016;

QUE :

Pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE :

Si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE :

La Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2015-2016, ce pourcentage est fixé à 0,95 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,6 % pour les municipalités non membres de l'UMQ;

ET QU'UN :

Exemplaire signé et conforme de la présente résolution, soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-04-069 9.3 POUR NOMMER LES PERSONNES ATTITRÉES AUX FINS D'ÉCHANTILLONNAGES D'EAU POUR LA PROMA

ATTENDU que la PROMA souhaite installer trois (3) stations d'échantillonnage d'eau sur la rivière Maskinongé,

ATTENDU qu'une de ces stations sera sur le territoire de la municipalité de Boileau,

ATTENDU que la PROMA demande à la municipalité de Boileau d'identifier une personne pour prendre les échantillons selon les normes fournies par l'OBV RPNS,

ATTENDU qu'une courte formation sera offerte aux personnes chargées de prendre les échantillons,

ATTENDU que les membres du conseil municipal croient en l'importance du projet de revitalisation de la rivière Maskinongé mis de l'avant par la PROMA,

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

Mme Amélie Vaillancourt et M. Guy St-Louis soient les personnes attitrées à la prise d'échantillonnage d'eau sur la rivière Maskinongé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-04-070 9.4 POUR MANDATER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL AFIN D'EFFECTUER UN APPEL D'OFFRES POUR LE GRAVIER NÉCESSAIRE POUR 2015

ATTENDU que la Municipalité devra se procurer du gravier 0-3/4 de catégorie MG -20 dans le but d'effectuer divers travaux de rechargement tout au long de la saison estivale 2015;

ATTENDU que le Comité de voirie de la Municipalité va siéger le 16 avril prochain afin de déterminer les travaux de voirie prioritaire mais aussi, les quantités nécessaire de gravier MG-20 pour la saison;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin
Et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil mandate le directeur général afin de procéder à un appel d'offre pour le gravier MG 20 nécessaire auprès d'entreprises de la région.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-04-071 9.5 POUR NOMMER LA PERSONNE DÉSIGNÉE COMME COORDONNATEUR LOCAL DES COURS D'EAU.

ATTENDU que la Municipalité de Boileau, par sa résolution 07-02-037, a adhéree à l'entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus au cours d'eau;

ATTENDU qu'aux fins de la réalisation des objets de ladite entente, la Municipalité doit désigner un employé qui agit à titre de coordonnateur des cours d'eau sur son territoire et exerce les pouvoirs de personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité de Boileau désigne Mme Amélie Vaillancourt, inspectrice en environnement à titre de personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales pour l'application de l'entente intermunicipale

avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus au cours d'eau;

ET QU' :

Une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau pour ratification par voie de résolution, tel que prévu à l'article 3 de ladite entente.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-04-072 9.6 POUR L'ACHAT DE ROUES ET D'ESSIEUX DE REMPLACEMENT POUR LES BACS À ORDURES ET DE RECYCLAGES.

ATTENDU qu'il est nécessaire pour la Municipalité de se procurer des essieux et des roues de remplacements pour les bacs à ordures et à recyclages lorsque ceux-ci sont défectueux ou brisés

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité procède à l'achat de roue et d'essieux de remplacements auprès de l'entreprise USD pour un montant de 230.18 \$ (toutes taxes incluses)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-04-073 9.7 POUR MANDATER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL AFIN DE PROCÉDER À DES INVITATIONS AUPRÈS DE BUREAU D'ARCHITECTES POUR EFFECTUER UN PLAN D'AMÉNAGEMENT GLOBAL DE L'HÔTEL-DE-VILLE ET IDENTIFIANT LES PRIORITÉS DE TRAVAUX À EFFECTUER

ATTENDU que la Municipalité désire procéder à un certains travaux de rénovation de l'hôtel-de-ville;

ATTENDU que pour ce faire, la Municipalité croit important de faire effectuer un plan d'aménagement global identifiant les axes de rénovation prioritaires;

POUR CES MOTIFS:

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité mandate le directeur général afin de de procéder à des appels de soumissions auprès de bureau d'architectes pour effectuer un plan d'aménagement qui identifierait les axes prioritaires de rénovations

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen présent

15-04-074 11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

La présente séance soit et est levée à 20 h 45

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Henri Gariépy
Maire

Mathieu Dessureault
Secrétaire-trésorier

Lors de la séance plénière du 1 avril 2015, tenue de 13 :30 h à 16 h, étaient
présents le maire M. Henri Gariépy et les membres suivants :

Yan Montpetit

Harold Linton

Wayne Conklin

Le secrétaire-trésorier, Mathieu Dessureault était également présent.